



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2014-1368
Demande : Conversion de demande limitée ou temporaire pour remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Halosulfuron technique herbicide
Numéro d'homologation : 31208
Matières actives (m.a.) : Halosulfuron (présent sous forme d'ester de méthyle)
Numéro de document de l'ARLA : 2507696

Objet de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions en vue d'une homologation complète de l'Halosulfuron technique (présent sous forme d'ester de méthyle). Des renseignements supplémentaires étaient requis afin d'évaluer le potentiel de bioaccumulation des principaux produits de transformation par rapport aux critères de la voie 1 de la PGST.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, des propriétés chimiques et de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Les valeurs du log K_{oe} calculées au moyen d'un modèle informatique RQSA (module KOWWIN v.1.68 de l'EPI-Suite™ v4.11) ont démontré qu'aucun des produits de transformation ne satisfaisait au critère de la voie 1 de la PGST concernant la bioaccumulation ($\log K_{oe} \geq 5$). Par conséquent, les conditions en vue d'une homologation complète de l'Halosulfuron technique ont été remplies.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis, et les conditions en vue d'une homologation complète ont été remplies, permettant ainsi d'étayer l'homologation complète de l'Halosulfuron technique herbicide.

References

PMRA Document Number	Reference
----------------------------	-----------

2416804 2014. Calculations of Log n-Octanol-Water Partition Coefficients for Six Halosulfuron-Methyl Transformation Products. DACO 8.5.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.